ÉDUCATION

La réécriture des programmes, «une urgence», pour Benghebrit

La réécriture des programmes scolaires s'impose au secteur de l'éducation. C'est même une «urgence», selon la ministre de l'Education qui, plutôt que de parler de réforme, préfère évoquer des «ajustements».

Nawal Imés - Alger (Le Soir) - Elaborés dans l'urgence en 2003, les programmes scolaires feront l'objet de réécriture. La réflexion est déjà lancée. Idem pour les rythmes scolaires.

Une réforme, explique la ministre de l'Education qui s'est «imposée de manière naturelle» puisque sur les 317 recommandations issues de la conférence nationale de juillet dernier, plus de 200 allaient dans le sens de la réécriture des programmes. Il faudra cependant attendre la rentrée prochaine pour voir des changements introduits au niveau des programmes de 1re et 2e années primaire ainsi que pour la 1re année moyenne.

Pour être dans les délais, les cahiers de charges pour l'élaboration des manuels scolaires seront lancés dès mars prochain. Invitée de la rédaction de la Chaîne III, Benghebrit a rappelé que la seconde session pour l'examen de fin de cycle primaire sera bel et bien supprimée tout comme la fameuse ataba.

Interrogée sur le recrutement dans son secteur, la ministre de l'Education a affirmé que pas moins de 7 000 postes sont déjà à pourvoir et que ce chiffre sera appelé à être doublé l'année prochaine.

Les besoins pour la prochaine rentrée seront examinés à partir du mois en cours. Interrogée sur l'apport des établissements privés, la ministre de l'Education a rappelé que la place de ce dernier demeure «faible» avec un nombre d'élèves inscrits représentant moins de 1% des effectifs scolarisés. Ces établissements seront à l'avenir soumis à une obligation de résultats et pourraient, selon le nouveau cahier des charges ne plus être dans l'obligation d'obtenir un registre du commerce.

Photo : NewPress

Des changements pour la prochaine rentrée.

Abordant le volet du dialogue social avec les différents partenaires, la ministre a assuré que des progrès «gigantesques» ont été réalisés à l'issue des différents pourparlers, précisant que sur les 36 revendications des syndicats, 34 ont été «satisfaites».

Si elle reconnaît que les revendications des syndicats sont légitimes, la ministre dit croire en d'autres méthodes que la grève pour résoudre les problèmes du secteur. Elle plaide pour la mise en place d'un pacte pour résoudre définitivement les problèmes liés au secteur.

N. I.

À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU NOUVEL AN BERBÈRE

Le HCA réitère son appel à inscrire le 12 janvier dans le calendrier des fêtes nationales

Le HCA (Haut-commissariat à l'amazighité) réitère encore une fois son appel à inscrire la date commémorative du nouvel an berbère, le 12 janvier, dans la nomenclature des fêtes nationales.

L'Algérie, à l'instar de plusieurs pays, s'apprête à célébrer le nouvel an berbère (Yennayer), le 12 janvier prochain. Le Haut-commissariat à l'amazighité a saisi cette occasion pour lancer, une énième fois, un appel au gouvernement pour donner à cette date un caractère national. «Nous demandons l'amendement de l'ordonnance de 1963 pour inscrire Yennayer dans le calendrier des fêtes légales», a indiqué El Hachemi Assad, secrétaire général du HCA.

S'exprimant hier dans une conférence de presse au forum d'*El Moudjahid*, M. Assad a évoqué aussi la situation de l'enseignement de tamazight en Algérie. Le HCA a fait un premier rapport sur dix neuf ans de parcours de cet enseignement. Le bilan n'est pas positif. Puisque, souligne l'intervenant, son caractère facultatif a fragilisé l'enseignement de cette langue. D'où son appel au ministère de l'Education nationale à faire de l'enseignement de tamazight une obligation.

M. Assad estime aussi que le ministère de l'Education nationale doit faire un bilan sur l'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif.

Photo : DR

Le HCA milite pour la généralisation de l'enseignement de tamazight.

Le lancement de l'enseignement de cette langue, qui a démarré dans 16 wilayas a baissé à 10 wilayas et le nombre risque encore de baisser, alerte le HCA, si rien n'est fait.

Pour trouver des solutions à ce problème, le HCA propose la signature d'un protocole d'accord avec le ministère de l'Education nationale. «Il faut définir une nouvelle vision pour la généralisation de l'enseignement de la langue amazighe», selon M. Assad.

Selon lui, le HCA est en train de faire des démarches pour inscrire Yennayer dans le patrimoine culturel mondial de l'Unesco. Cette année, poursuit-il, le nouvel an berbère, 2965, sera célébré en partenariat avec le ministère de la Solidarité nationale sous le slogan «Yennayer, fête de solidarité».

Plusieurs activités sont au programme sur le territoire national. Le HCA a aussi signé une convention avec l'APC d'Alger-centre pour organiser des rencontres bimensuelles, les samedis, à la salle de cinéma El Khiam, Alger-centre.

S. A.

LE PROJET DE LOI SUR LA MODERNISATION DE LA JUSTICE LE PRÉVOIT

Les auteurs de délits pourront être auditionnés en visioconférence

Les auteurs de délits pourront être auditionnés et même condamnés par visioconférence. C'est ce que le projet de loi sur la modernisation de la justice prévoit en matière de procédures pénales.

Présenté hier devant le Conseil de la nation par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, ce texte qui compte 19 articles et constitue l'ancrage juridique du processus de modernisation et de réformes sectorielles permettra également aux juges d'auditionner en téléconférence des témoins dans le cadre d'affaires pénales.

De même, le texte permettra l'échange de requêtes, avis et notifications judiciaires par voie électronique, ainsi que tous autres procès-verbaux et documents certifiés.

En outre, le projet de loi centralise une banque de données électronique (casiers judiciaires,…) au niveau du ministère de la Justice.

En cours d'expérimentation au niveau de quatre cours (Tipasa, Ouargla, Sétif et Sidi Bel-Abbès) et appelée à s'élargir progressivement à d'autres juridictions, l'utilisation des technologies de la communication, l'Algérie rattrapant son retard en ce domaine comme l'avouera Tayeb Louh, permettra de faciliter les procédures pénales, et par conséquent les procédures judiciaires. Ce qui permettra de hisser le niveau» du service public de la justice, en termes de célérité, qualité et efficience, mais aussi la «transparence et le contrôle en temps réel», dans l'intérêt des justiciables.

Conforté par un autre texte relatif à la certification et la signature électroniques et qui sera également présenté demain aux membres de la Chambre Haute, le projet de loi sur la modernisation de la justice sera également accompagné par l'élaboration de nouveaux codes de procédures pénales, civiles et administratives, de nouvelles dispositions relatives à l'empreinte génétique notamment.

Relevons qu'un projet de loi relatif aux assurances sociales sera également présenté aujourd'hui devant les membres du Conseil de la nation.

Cherif Bennaceur